



Arrondissement
d'Ambert

Tél. 04 73 95 00 03 - Fax 04 73 95 18 92
communc@arlanc.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2025

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la Commune d'Arlanc :

- ◆ Vu le Code général de la fonction publique ;
- ◆ Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- ◆ Vu l'arrêté du 23/03/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02/03/2021 ;
- ◆ Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1. Tableau annuel d'avancement de grade.

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Corinne D'AOUT	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2. Monsieur le Maire et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Arlanc, le mercredi 2 avril 2025.

Le Maire, Jean SAVINEL





Tél. 04 73 95 00 03 - Fax 04 73 95 18 92
commune@arlanc.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNÉE 2025

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la Commune d'Arlanc :

- ◆ Vu le Code général de la fonction publique ;
- ◆ Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- ◆ Vu l'arrêté du 23/03/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02/03/2021 ;
- ◆ Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1. Tableau annuel d'avancement de grade.

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Marie-Christine GIRARD	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents promouvables sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2. Monsieur le Maire et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Arlanc, le mercredi 2 avril 2025.
Le Maire, Jean SAVINEL





Arrondissement
d'Ambert

Tél. 04 73 95 00 03 - Fax 04 73 95 18 92
commune@arlanc.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2025

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de la Commune d'Arlanc :

- ◆ Vu le Code général de la fonction publique ;
- ◆ Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- ◆ Vu l'arrêté du 23/03/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02/03/2021 ;
- ◆ Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1. Tableau annuel d'avancement de grade.

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Eric GROLET	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents promouvables sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2. Monsieur le Maire et le Secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Arlanc, le mercredi 2 avril 2025.

Le Maire, Jean SAVINEL

